

## COMMUNICATION COMMUNE

### COVID 19

Sur décision du Président de la République, les écoles, garderies et restaurant scolaire seront fermés à compter du lundi 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

La priorité étant de permettre aux personnels soignants (professions médicales et paramédicales) de se rendre à leur travail, la commune si nécessité, mettra en place un service dédié, à compter du 16 mars pour la garde des enfants de ces familles exerçant exclusivement des professions médicales et paramédicales.

Il conviendra aux demandeurs de produire un justificatif attestant de leur profession et si possible un planning hebdomadaire de travail.

Pour l'efficacité de la mise en place de ce service, vous pouvez contacter la mairie au N° 02 31 39 53 50 durant ce week-end.

Le Maire,

Dominique ROSE



Nota : les repas pour les enfants seront fournis par les parents